

DIPLÔME DES MÉTIERS D'ART FRESQUE / MOSAÏQUE



École Nationale Supérieure
des Arts Appliqués
et des Métiers d'Art

School of Art and Design

63 rue Olivier de Serres
75015 Paris
tél. 00 33 (0)1 53 68 16 90
fax 00 33 (0)1 53 68 16 99
www.ensaama.net



Objectifs

Les études conduisant au DMA DECOR DU MUR ont pour but de former des concepteurs-réalisateurs intervenant dans les domaines de l'architecture et son environnement, du décor intérieur, du mobilier.

Enseignement

Les techniques de la fresque et des mosaïques sont très différentes mais ont cependant un point commun : le décor d'une surface, qu'elle soit architecturale ou partie intégrante d'un mobilier. La discipline murale de base s'exercera conjointement pour développer les acquis technologiques et notions d'intégration plastique au cadre architectural : choix de la technique et du matériau en fonction des contraintes spécifiques.

L'établissement des différents cartons et maquettes, la préparation du support, de l'outillage, des matériaux de mise en oeuvre se manifesteront sous forme d'exercices au mur ou sur panneaux : créations personnelles, copies transcrites dans le matériau, sans oublier l'extension, l'élargissement des techniques à de nouveaux champs d'application.

L'utilisation de nouveaux supports plus légers et résistants, de nouveaux produits de synthèse offrent de nouvelles possibilités de combinaisons avec d'autres matières. Fresque et mosaïque peuvent s'affranchir de leur rôle traditionnel et apporter au décor contemporain des solutions et des formules originales.

Insertion professionnelle

Les domaines professionnels d'intervention sont variés. Ils intéressent autant l'art monumental par des commandes de l'État, pour des édifices à caractère public ou privé (entreprises et collectivités diverses), que l'architecture intérieure.

Le fresquiste ou mosaïste diplômé doit être capable de prévoir, concevoir, mettre au point, réaliser, promouvoir et commercialiser ses créations dans les techniques de la MOSAÏQUE ou de la FRESQUE et techniques annexes. Il doit être capable de travailler en collaboration avec un maître d'oeuvre (architecte) en vue d'adapter sa création et ses recherches à la demande particulière ou de travailler en collaboration sur une oeuvre existante.

